



Pret immobilier et séparation

Par **vincentimus**, le **15/04/2010** à **12:21**

Bonjour, j'ai acheté à crédit une maison avec mon amie il y'a deux ans, aujourd'hui elle veut qu'on se sépare, elle compte partir de la maison. Que va t il se passer au niveau de la banque? Je n'ai pas assez de revenus pour reprendre officiellement le crédit seul (les 30% d'endettement seront largement dépassé), par contre mon père qui est âgé et qui ne peut pas avoir de crédits va m'aider tout les mois afin que je puisse garder la maison. Faut'il prévenir la banque quand on se sépare? La banque dira t'elle quelque chose si les revenus de mon amie ne tombes pas sur les comptes? Que me conseillez vous? merci d'avance

Par **HUDEJU**, le **15/04/2010** à **19:25**

Bonsoir
Peut importe à partir du moment où vous payez régulièrement le crédit, votre agence bancaire ne vous inquiétera pas, seul le service contentieux de la dite banque vous contactera en cas de non paiement de deux échéances successives.
Par contre, étant donné que vous avez fait l'emprunt à deux, votre ex amie restera coemprunteur jusqu'a la fin crédit.
Elle pourra à tout moment demander à sortir de l'indivision car elle restera propriétaire à 50% de la maison, c'est pourquoi ce n'est pas un bon plan de faire payer la différence par votre père, soit vous rachetez sa part, ce qui n'a pas l'air possible d'après vos dires, il vous reste la vente.
Dans ce cas, votre père doit garder les justificatifs de paiement jusqu'à la vente afin de récupérer son apport.

Par **vincentimus**, le **16/04/2010** à **14:40**

merci pour ta réponse, faut il quand même informé la banque de notre rupture? une rupture n'annule donc pas un prêt? vu que nous avons un compte commun, faut il que je la désolidarise du compte? encore merci

Par **HUDEJU**, le **16/04/2010** à **19:05**

Bonjour le mieux est de prendre un rendez vous avec votre gestionnaire de compte car si vous avez un compte joint , celle ci peut y puiser dedans , vaut mieux en ouvrir un autre et laisser celui là en sommeil si elle une CB ou un chéquier de ce compte . Une rupture n'annule pas un prêt , puisque c'est un engagement réciproque , la banque vous prête , vous remboursez le prêt , peu importe comment .

Par **camus24**, le **17/11/2011** à **18:31**

bonjour, je suis exactement dans le même cas que vous, mais j ai été voir ma banque et elle ne rien savoir si nous nous séparons nous devons vendre l'appartement. pour tant je pourrais rembourser l emprunt tous les mois (aides de la famille donc pas pris en compte). je ne sais pas quoi faire ? pouvez vous me conseillez ?